

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Montréal 

Séance tenue le 28 mai 2003

Numéro de la résolution CE03 1119

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (CO92 03386) », afin de remplacer l'affectation « industrie légère » par l'affectation « habitation » sur l'emplacement bordé au nord par la rue Ontario, au sud par la rue La Fontaine, à l'ouest par la rue Joliette et à l'est par la rue Nicolet, dans le quartier d'Hochelaga (ancien site de la compagnie Lavo), et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1030603006
40.001

-

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière